



avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



EPAGE HAUT DOUBS HAUTE LOUE PORTER à CONNAISSANCE des ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Informations générales sur le projet
Objet consultation : Réalisation d'un forage de prospection / AEP
Territoire communal concerné : LODS
Date consultation : 24 juillet 2025
Consultation : Julien Girardot, Hydrogéologue/Hydraulicien, Chef de projet / Cabinet REILE
Maître d'ouvrage : Syndicat des eaux de la Haute Loue
Visite terrain opérateur Natura 2000 : non
Description du projet
Le Syndicat des eaux de la Haute Loue souhaite faire réaliser un forage de prospection pour l'AEP sur la commune de Lods, parcelle cadastrale AC 325. Ce forage fera suite à deux autres déjà réalisés sur le même secteur. La durée des travaux sera d'2 mois à l'automne 2025 / hiver 2025-2026. La profondeur envisagée est de 100m, potentiellement prolongé jusqu'à 200m. L'emprise du chantier sera de 100 m ² maximum.
Espaces naturels
Site Natura 2000 : Vallées de la Loue et du Lison - FR 4312009 et FR 4301291
Habitat(s) d'intérêt communautaire : ☒ OUI ☐ NON Code / Intitulé de l'habitat 6510-4 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles
Espèces d'intérêt communautaire potentiellement concernées : ☒ OUI ☐ NON Castor d'Eurasie (<i>Castor fiber</i>) Poissons : - Chabot (<i>Cottus gobio</i>), - Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>), - Blageon (<i>Telestes souffia</i>), - Apron (<i>Zingel asper</i>), - Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)
Habitats d'intérêt régionaux : ☐ OUI ☒ NON
Espèces protégées et/ou remarquables potentiellement concernées : ☒ OUI ☐ NON Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>) Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)

Autre(s) statut(s) :

- Périmètre de protection rapproché de captage.
- ZNIEFF II n°430002280 Vallée de la Loue de la source à Ornans
- Site inscrit SI_25_014 Haute et moyenne vallée de la Loue

Commentaires - Préconisations

- Impact sur l'habitat d'intérêt communautaire :

L'emprise du chantier étant réduite, la réalisation du forage proprement dite ne mettra pas en danger l'état de conservation de la prairie d'intérêt communautaire.

En revanche la circulation des engins pourrait endommager les sols et la végétation en place.

- ⇒ Il sera donc préférable de travailler par temps sec et sur terrain ressuyé. En cas de météo défavorable, des plaques de protection des sols devront être utilisées.

Les volumes de déblais peuvent être potentiellement importants selon la profondeur retenue, suivie ou non de l'exploitation. (Évaluation du cabinet Reilé : de 5 à 25 m³)

- ⇒ Aussi il serait préférable de prévoir leur évacuation et leur traitement selon les filières requises.

- Impact sur l'avifaune :

Les travaux étant prévus en automne / hiver, ils n'auront pas d'impact sur l'avifaune.

- Impact sur les milieux aquatiques, y compris la faune :

Les rejets dans le milieu aquatique pourraient voir un impact certain sur les fonds et les frayères (colmatage par les particules fines), la faune piscicole (dont potentiellement des espèces d'intérêt communautaire) et les castors.

- ⇒ Les eaux issues du sous-sol devront donc être filtrées avant rejet dans la rivière. (Phase forage et essais de pompage)

- Pollution accidentelle

Tous les engins intervenant sur site devront être munis de kit de dépollution (absorbant).

Le plein en carburant des engins devra être effectué sur sol imperméable à distance de la Loue et du forage.

Les engins devront utiliser des fluides biodégradables et non impactant pour les milieux aquatiques. (superficiels et souterrains)

- Espèces exotiques envahissantes :

Les engins devront arriver propres sur le site d'intervention (surtout les chenilles ou les pneus), exempts de toute semence ou bouture pouvant propager des espèces exotiques envahissantes. Pour rappel, les bords de cours d'eau sont malheureusement propices à leur installation et à leur propagation ensuite vers l'aval.

Les données disponibles à l'EPAGE ne sont pas exhaustives, et les préconisations sont proposées en l'état des connaissances actuelles.

Rurey le 19 septembre 2025
Nadine ENDERLIN
Chargée de missions Natura 2000

